

Le 17 FEV. 2022

Bureau du courrier

Département de la Lozère

Nombre de membres en exercice : 35
Nombre de membres présents : 23
Nombre de voix par procuration : 2
Nombre de suffrages exprimés : 25
VOTE :
Pour : 25
Contre : 0
Abstentions : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU LOT AMONT
ET DU BASSIN DU DOURDOU DE CONQUES**

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°2/2022

Date de la convocation du Comité syndical : deux février deux mille vingt-deux

Date de la séance du Comité syndical : neuf février deux mille vingt-deux

Membres présents :

Éric PICARD, Président (ayant reçu procuration de Bernard BOURSINHAC), Rémi ANDRÉ (ayant reçu procuration de Jean-Paul ITIER), Christian BRUGERON, Michel CASTANIER, Serge CHAZALMARTIN, Jean-Pierre COMBAL, Régine DOUSSIÈRE, Didier JURQUET, Noël LAFOURCADE, Philippe MARTIN, Léon PERIER, Christian SAINT LÉGER, Catherine SANNIÉ-CARRIÈRE, Bernard SCHEUER, Christine VERLAGUET, Didier VIGOUROUX, dont en visioconférence : Alexandre BENEZET, Didier COUDERC, Nelly DAUDÉ, Hubert FONTAINE, Patrick GAYRARD, Éric MALHERBE, Alain RAYNALDY.

Étaient présents à titre consultatif et sans voix délibérative :

Thibaut DORADO (Agence de l'eau Adour-Garonne), Christine CARRARA (DDT 12), Florian BONIELLO, Pierre-Etienne VIGUIER, Guillaume CANAR, Zouhir OIHI (Syndicat mixte Lot Dourdou).

Secrétaire de séance : Bernard SCHEUER

OBJET : Rapports d'activité 2021 des agents du Syndicat

Le Président rappelle qu'il convient d'approuver les rapports d'activité 2021 des techniciens rivière et du directeur/animateur des SAGE et Contrat de rivière.

LE COMITE SYNDICAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE les rapports d'activité 2021 des techniciens rivière, de l'animateur contrat de rivière et du directeur/animateur des SAGE et Contrat de rivière.

La présente délibération sera affichée au siège social du Syndicat mixte, publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat mixte et transmise à Madame la Préfète de la Lozère.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture, le 17 février 2022

Pour extrait conforme
Fait et publié à La Canourgue le 17 février 2022

Le Président,

Éric PICARD



Le Président,

SYNDICAT MIXTE LOT DOURDOU
L'action publique pour les usagers de l'eau et les rivières
38 Trémoulis

48500 LA CANOURGUE
Tél. 04 66 31 96 69 / 09 75 57 91 66
mail : contact@sml.d.fr

Éric PICARD

